

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« salariées »

supprimer la fin de l'alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention ajoutée par la présente proposition de loi relève de l'utopie : il serait effectivement bienvenu que l'ensemble des personnes privées d'emploi et qui en font la demande puissent bénéficier d'un travail sur simple demande, qui plus est dans la branche qui correspond à sa formation.

Au lendemain de la crise sanitaire, alors que le chômage s'apprête à exploser, cette aspiration apparaît néanmoins particulièrement déconnectée du réel. Il est essentiel que les français puissent avant tout retrouver un emploi, pérenne, visant à assurer leur subsistance.

Parce que cette nouvelle rédaction ne correspond à aucun fondement réaliste, elle est supprimée.